



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 28 avril 2026
Objet : Avis sur demande concernant la licence 4

L'an deux mille vingt-six et le 28 avril à 18 heures 45,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, DURAND Simone, BERTORELLO Sylvie, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, BRY Claire, ROBERT-IMBERT Carole, Messieurs GONCALVES Gilles, HOLIET Samuel, MUNOZ Estéban, DEYE Manuel, DELAROUX Lionel, REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe, ABBES Loïc, VARCIN Alexandre, CHATARD Gilles.

Absents excusés : M. BONO Vicente, Mme MIOTTO Lucie

Procurations : M. BONO Vicente donne procuration à M. GONCALVES Gilles.

M. HOLIET Samuel a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 28/04/2026

Délibération n° 2026/04/32

Objet : Avis sur demande concernant la licence 4

Mme le Maire expose que Mme Lemonier, propriétaire du Bar Napoléon, loue la licence 4 de la commune depuis le 1^{er} décembre 2017. Elle souhaite vendre son établissement, et demande un engagement de la commune à continuer la location à son acquéreur.

Madame Lemonier est liée par un contrat de location qui prendra fin à la vente de l'établissement.

Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour étudier tous les projets des éventuels acquéreurs, dans le cadre réglementaire. Elle rappelle le soutien de la commune aux commerçants malijaiens par différentes actions.

OUI cet exposé, et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le futur acquéreur sera reçu afin qu'il présente son projet, et que la location de la licence 4 sera acceptée en fonction du projet.

Malijai,

Le 28/04/2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210401089-20260428-2026_04_32-